

la dernière année financière, à 130 millions dans l'année financière courante qui a commencé le 1er avril.

Afin de compenser en partie ce stimulant ajouté à l'économie, j'avais annoncé l'intention du Gouvernement de régir le crédit à la consommation en établissant certaines normes minimums d'acompte et de remboursement, que je prévoyais devoir exercer une influence modératrice sur l'augmentation des dépenses de consommation.

Pendant le premier trimestre de l'année actuelle, l'économie canadienne a continué à croître. Le taux d'augmentation des prix a commencé à ralentir et, en termes réels, le Produit national brut a augmenté de 1.7 pour cent, compte tenu de rajustements saisonniers, par rapport au dernier trimestre de 1969.

Comme je l'ai indiqué au début de ma déclaration aujourd'hui, cependant, toute valorisation du dollar canadien se prolongeant tant soit peu, aurait pour conséquence de restreindre davantage l'économie, ce qui ne serait pas approprié.

A cause de ce changement significatif dans la conjoncture économique, le Gouvernement a décidé qu'il n'est plus nécessaire ni souhaitable d'augmenter les restrictions en mettant en oeuvre les mesures proposées dans le dernier budget en vue de contrôler le crédit à la consommation.

Le Gouvernement fera aussi l'étude d'autres aspects de ses politiques économiques d'ordre général pour voir s'il y a lieu d'apporter d'autres changements pour s'adapter aux changements de la conjoncture économique.

L'EXPLORATION MINIÈRE DANS LES T. N.-O.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a annoncé qu'en vertu du Règlement sur l'exploitation minière au Canada, son ministère a concédé, cette année, les droits d'exploration à l'égard de 54 aires de prospection faisant l'objet de permis et couvrant 8.7 millions d'acres dans les Territoires du Nord-Ouest. Les permis, qui sont délivrés chaque année, entrent en vigueur à compter du 1er avril et sont valides pour trois ans.

Le nombre important de permis accordés cette année et l'an dernier témoigne de l'intérêt renouvelé des sociétés minières et pétrolières pour la prospection des minéraux dans la péninsule de Melville et dans la région du Keewatin central, qui s'étend sur une partie des Territoires du Nord-Ouest et des îles de l'Arctique. Les sociétés sont surtout à la recherche de métaux communs et d'uranium.

Les permis de prospection sont émis pour encourager l'exploration intensive et méthodique des régions reculées, moyennant l'engagement d'exécuter des travaux.

Les sociétés minières et pétrolières bénéficiant de permis consacreront, au bas mot, \$870,000 à ces explorations dès la première année.

M. Chrétien s'est dit convaincu que les activités de prospection, au cours de l'année 1970, seraient à

l'origine de progrès importants dans ces régions. Les innovations de la technologie des transports, a-t-il précisé, faciliteront bientôt l'acheminement des richesses minérales de l'Arctique canadien vers les marchés mondiaux.

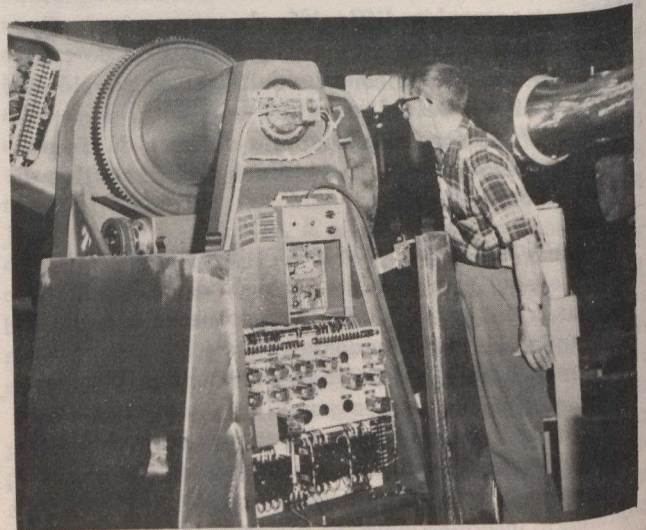
UN APPAREIL NOUVEAU GENRE POUR UN HÔPITAL DU QUÉBEC

L'hôpital universitaire de Sherbrooke (Québec) est le premier hôpital canadien muni d'un appareil de cobalthérapie complètement automatisé. C'est en avril 1970 qu'il s'est procuré cet appareil conçu et fabriqué par l'Énergie Atomique du Canada, Limitée (EACL).

L'évaluation clinique du *Theratron* automatisé a commencé l'année dernière au Centre médical de l'Université de la Californie méridionale à Los Angeles. Cette réalisation est l'aboutissement de travaux effectués pendant de longues années par les ingénieurs du Groupe commercial de l'EACL.

Le traitement des tumeurs cancéreuses par les radiations gamma du cobalt 60 consiste généralement en dosages identiques qui impliquent des calculs mathématiques très poussés. Le réglage des appareils de cobalthérapie exige une grande précision. Le principal avantage de l'automatisation est qu'elle permet de reproduire exactement les traitements grâce à des cartes perforées. Les réglages manuels prennent parfois plus de temps que les traitements eux-mêmes. L'automatisation permet donc d'épargner du temps et de donner plus de précision aux faisceaux irradiants.

Plus de 850 appareils de cobalthérapie de l'EACL (type *Eldorado* ou *Theratron*) sont en service dans des cliniques réparties dans le monde entier. Les appareils automatisés du type *Theratron 80* vont compléter les anciennes installations. C'est ainsi qu'à Sherbrooke le nouvel appareil complétera l'*Eldorado 8* que l'hôpital universitaire possède déjà.



Un des appareils de cobalthérapie Theratron 80 conçu et réalisé par l'Énergie Atomique du Canada, Limitée.